

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHARMOY**

CONSEILLERS	
en exercice	15
de présents	13
de votants	15

**Séance du : 5 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six et les cinq juin à 18h30  
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MASSON Guillaume, Maire

DATE	
de convocation	29/05/2026
d'affichage	29/05/2026

Etaient présents : Mr MASSON Guillaume, Mme GOUSSOT-LEPLAT Corinne, Mr FAVROT Christophe, Mr BOSSER Julien, Mme FAVROT Brigitte, Mr BILLARD Clément, Mme DURAND Jeannine, Mr ROY Denis, Mme PROVOST Priscilla, Mr PEREIRA Antonio, Mme DAUPHIN-SEURIN Martine, Mr BUNIEWSKI Éric et Mr CLAISSE Jérémy

Adoptée :		
Pour	Contre	Abst.
15	0	0

Pouvoirs : Mme LE BRIS Gaëlle à Mme GOUSSOT-LEPLAT Corinne et Mme VINCENT-DEBEZE Amélie à Mr BUNIEWSKI Éric

Secrétaires de séance : Mme DURAND Jeannine

**N°2026-06-05/05**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET EAU**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en 2025 au budget de l'eau est de 29 682,18 €

Conformément à l'instruction M49, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **DECIDE** de reporter cet excédent, soit 29 682,18€, en section de fonctionnement du budget primitif 2026 (article 002).

Ont signé au registre les secrétaires de séance. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Guillaume MASSON

